



Chargé.e de Mission 115 H/F

SIAO

Louvigny – CDI

Association des Amis de Jean Bosco

Créés par une circulaire du 8 avril 2010, les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO) ont vu leur existence consacrée au plan législatif par la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR). La circulaire du 17 décembre 2015 rappelle les missions du SIAO et les nouveautés introduites par la loi « ALUR ». L'article 30 de cette loi consacre le SIAO comme « plateforme unique départementale de coordination et de régulation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile. ».

L'instruction du 31 mars 2022 relative aux missions des SIAO pour la mise en œuvre du Service Public de la rue au logement développe le cadre réglementaire et donne un cadrage opérationnel des missions et du pilotage des SIAO, pour, à la fois mettre en œuvre la politique du Logement d'Abord dans les territoires, et assurer l'effectivité et la performance du Service Public de la rue au logement.

L'AAJB EN BREF

- **38 établissements** et services
- Plus de **11.100** hommes, femmes, enfants et familles accompagnés
- **690** professionnels
- **13** directions d'établissements
- Un **champ d'action** riche : handicap, protection de l'enfance, logement/hébergement social et d'urgence, insertion professionnelle, personnes âgées, asile, médiation et parentalité.

Date de dépôt l'offre : 04/08/2025

DESCRIPTION DU POSTE

Professionnel.le de l'Association des Amis de Jean Bosco, membre de l'équipe pluridisciplinaire du SIAO, le ou la chargé.e de Mission 115, en articulation avec la cheffe de service, apporte un appui technique aux écoutant.e.s 115 et coordonne les parcours des personnes en situation de grande vulnérabilité.

MISSIONS PRINCIPALES

- Apporte un soutien technique à l'équipe concernant les situations complexes ;
- Recense les informations relatives aux places 115 disponibles et les places dans le dispositif hôtelier ;
- Suit les contrats d'hébergement et les participations financières liées à l'hébergement ;
- Veille à la réalisation systématique d'une évaluation sociale au bénéfice des ménages ;
- Est garant.e de la fluidité sur le dispositif hôtelier et les places 115 ;
- Travaille en transversalité avec la Mission Hébergement Logement dans le cadre du suivi du parcours des personnes ;
- Travaille en lien avec la mission Observatoire concernant la remontée de données statistiques ;
- Assure le lien avec les partenaires concernant les situations des personnes appelantes ;
- Participe aux réunions de synthèse selon les situations...

Rejoindre l'AAJB c'est œuvrer au service des personnes en situation de vulnérabilité pour leur permettre d'être acteur de leur vie. C'est être acteur d'une société solidaire et inclusive. C'est intégrer un collectif engagé, porteur de valeurs humaines fortes. C'est aussi cultiver et développer ce pouvoir d'agir pour donner un sens à son engagement et s'ouvrir sur de nouvelles perspectives aujourd'hui incontournables, mais riches.

PROFIL

- Diplôme d'Etat en travail social exigé (CESF, ASS, ES)
- Connaissance des enjeux, des dispositifs et des procédures liées à la prise en charge des publics en situation de grande vulnérabilité
- Très bonne connaissance du secteur de la Veille Sociale et des acteurs de l'Accueil, de l'Hébergement et de l'Insertion
- Maîtrise du SI SIAO
- Bonne maîtrise de l'outil informatique
- Sens de l'organisation, rigueur, capacité d'anticiper et de hiérarchiser les priorités
- Autonome, rigoureux.se et investi.e
- Force de propositions et de prise d'initiatives
- Bonne capacité rédactionnelle
- Sens de la pédagogie et aisance relationnelle

CONDITIONS

Type de contrat : CDI à temps plein en horaires de jour

Rémunération : Selon expérience et grille indiciaire en vigueur [CCNT du 15.03.1966]

Autre : Permis B

Poste à pourvoir : 13/10/2025

Les candidats intéressés sont invités à envoyer leur CV accompagné d'une lettre de motivation à : si.secretariat@aajb.asso.fr

Date limite de dépôt des candidatures : **candidatures étudiées au fil de l'eau**

« A compétences égales, une attention particulière sera accordée aux travailleurs handicapés et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi de l'article L.5212-2 du code du travail ».

Rejoindre l'AAJB c'est œuvrer au service des personnes en situation de vulnérabilité pour leur permettre d'être acteur de leur vie. C'est être acteur d'une société solidaire et inclusive. C'est intégrer un collectif engagé, porteur de valeurs humaines fortes. C'est aussi cultiver et développer ce pouvoir d'agir pour donner un sens à son engagement et s'ouvrir sur de nouvelles perspectives aujourd'hui incontournables, mais riches.